

Le Saint-Jérôme

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-JÉRÔME - AVRIL 2004 - VOLUME 3 - NUMÉRO 2

Programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

PRINTEMPS-ÉTÉ
2004

Depuis le regroupement municipal et l'intégration des services, la nouvelle ville a élargi l'étendue de sa programmation d'activités sportives, culturelles et communautaires tout en réduisant les frais d'inscription pour bon nombre. Nous vous invitons à profiter pleinement de la programmation printemps-été 2004 décrite dans ce numéro du journal municipal *Le Saint-Jérôme*.

Politique familiale

Depuis quelques mois, la Ville de Saint-Jérôme a entrepris, sous l'égide de la Commission des affaires communautaires, des démarches en vue d'élaborer une politique familiale qui correspondra à la réalité de notre nouvelle communauté. Vous trouverez ci-joint un cahier détachable sur ce projet.

Plus de parcs, plus de jeux

Les parcs, les boisés, les espaces verts, les plates-bandes, les places publiques et les aires de jeux de Saint-Jérôme constituent un patrimoine dont nous sommes fiers et que nous améliorons au fil des ans. Quatorze parcs municipaux recevront cet été les attentions du Service des travaux publics.



Message du maire

Ce printemps annonce un été vert et familial

Deux valeurs importantes pour la nouvelle ville de Saint-Jérôme sont à l'honneur dans ce numéro printanier du journal municipal *Le Saint-Jérôme* : nos espaces verts, qui font le charme de notre ville, et la famille, que nous voulons mettre au centre de l'organisation des services donnés à la population.

À la dernière assemblée du Conseil, la Ville a annoncé son plan d'investissements détaillé dans les parcs et les espaces verts du territoire et nous vous communiquons en ces pages les projets que nous souhaitons réaliser à court terme.

Nous sommes aussi très fiers de la démarche démocratique qui nous conduira à l'adoption de notre politique familiale. Celle-ci guidera ensuite notre approche des services reliés particulièrement aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, mais aussi à d'autres services municipaux. Elle s'appuiera sur une consultation populaire que nous tiendrons en mai et qui reflètera les attentes et les besoins de nos clientèles de différentes générations.

Loisirs et déménagements

Nous avons consacré la majeure partie de ce numéro au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dont la programmation devient de plus en plus imposante. La nouvelle ville et ses partenaires offrent plus de possibilités que jamais aux citoyens de tous âges qui désirent se divertir au coût le plus abordable qui soit. Je vous invite à en profiter pleinement.

Vous pourrez aussi noter au calendrier deux déménagements importants : celui du service de l'urbanisme, ce qui mettra fin au problème de circulation dans le quartier résidentiel où il était établi, et celui du terminus d'autobus vers le site plus fonctionnel et attrayant de la nouvelle gare intermodale.

Bonne lecture,

Le maire
Marc Gascon

- Président du conseil d'administration du Centre local de développement de la Rivière-du-Nord (CLD)
- Président du conseil d'administration du Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- Président du conseil d'administration du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ)
- Vice-président du conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport des Basses-Laurentides (CITBL)
- Membre du conseil d'administration et préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord
- Membre du conseil d'administration du Solide de la MRC de la Rivière-du-Nord
- Membre du conseil d'administration et du conseil exécutif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ); président de la Commission politique permanente de l'aménagement et des transports de l'UMQ; vice-président du caucus d'affinités des villes d'agglomération à l'UMQ
- Membre d'office de tous les comités et commissions de la Ville de Saint-Jérôme

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nous vous avons présenté dans le dernier numéro la Commission des sports et des loisirs, la Commission des travaux publics et la Commission des affaires communautaires. En voici quatre autres qui complètent notre liste.

Commission des affaires culturelles

M. Marcel Lachance, conseiller dans le district 5 et président de la Commission des affaires culturelles, se penche avec son équipe sur des dossiers de développement du potentiel culturel de la capitale régionale. Il lui incombe d'aider la Ville à mettre en valeur nos centres d'exposition, notre orchestre philharmonique, nos salles de spectacle, nos festivals et à appuyer les initiatives qui émanent en grand nombre des organismes culturels de Saint-Jérôme.



Commission de l'urbanisme

M. Guy Lalande, district 6, préside la Commission de l'urbanisme. Capitale des Laurentides, la région qui connaît la plus forte croissance démographique au Québec, Saint-Jérôme enregistre une demande record de permis de construction. La Ville peut compter sur cette commission pour l'aider à relever le défi tout en offrant aux nouveaux résidents et aux entrepreneurs des services de qualité et un territoire aménagé de façon rationnelle.

Commission de la sécurité publique

Pour **M. Sylvain Gagné**, conseiller du district 7 et président de la Commission de la sécurité publique, il y a fort à faire depuis que le gouvernement a imposé de nouvelles normes entraînant la restructuration des services de police et de sécurité incendie, l'achat de nouveaux équipements et l'embauche de personnel. La commission veille sur la sécurité de quelque 68 000 personnes vivant sur un territoire d'environ 94 km².



Commission des transports

Mme Manon Labrèche, district 8, est présidente de la Commission des transports, ce qui touche le transport collectif public géré par la Ville de Saint-Jérôme, mais aussi les services dispensés par les CIT, les entreprises de taxi, l'Agence métropolitaine de transport, etc. La commission a participé notamment à l'élaboration du nouveau plan de transport qui a permis d'améliorer le service sur tout le territoire.

Vos conseillers

Yves Legris
438-1076 • District 1
Membre du Comité exécutif, Maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 avril 2004

Robert Rioux
438-2057 • District 2
Président de la Commission des sports et des loisirs

André Tousignant
436-6899 • District 3
Président de la Commission des travaux publics

Louise Bouchard
432-9625 • District 4
Présidente de la Commission des affaires communautaires

Marcel Lachance
432-4399 • District 5
Président de la Commission des affaires culturelles

Guy Lalande
438-2021 • District 6
Président de la Commission d'urbanisme

Sylvain Gagné
436-5357 • District 7
Président de la Commission de la sécurité publique

Manon Labrèche
432-2733 • District 8
Présidente de la Commission des transports

Robert Carrière
432-5629 • District 9

Michèle Cécilier
438-1073 • District 10

Richard Forest
432-4857 • District 11

Martin Camirand
438-3476 • District 12
Membre du Comité exécutif

Pauline Cyr
431-5087 • District 13

François Boyer
224-1148 • District 14

Prochaines séances du Conseil municipal

Les prochaines séances du conseil auront lieu à 19 h 30 les **18 mai** et **15 juin** 2004.

Plus de parcs, plus de jeux

Projets d'aménagements

Le conseil municipal a adopté un règlement en vue de l'aménagement de parcs municipaux. Son intention, déjà inscrite dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI), est de rajeunir une grande partie des parcs du territoire. Examiné dans le plan directeur des parcs et des espaces verts commandé par la Ville, l'état des lieux concernés s'avère excellent, les trois quarts ayant été aménagés et plusieurs aires seront améliorées ultérieurement. Les devis estimatifs ont été faits et les travaux seront entrepris selon un calendrier flexible, adaptable aux incontournables imprévus.



Investissements prévus en 2004

Parcs	Travaux principaux	Équipements récréatifs
Parc de la rue du Geai-Bleu Nouveau parc projeté dans un secteur en développement	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Modules de jeux de niveaux préscolaire et primaire
Parc Saint-Georges	Resurfacement des trois courts de tennis et des jeux de palet	
Parc du Domaine	Implantation d'un site de pétanque	
Parc Richer	Resurfacement de deux courts de tennis	
Parc Schulz	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux d'eau, de ballon volant, modules de jeux de niveaux préscolaire et primaire
Parc Sainte-Paule	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeu de ballon volant, jeux de niveaux préscolaire et élémentaire
Parc Saint-Joseph	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire
Parc Bouvrette	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux d'eau
Parc Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire
Parc Huot	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire
Parc de la Source	Surfaces permanentes pour planchoparc et patinoire, terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	
Parc J.-C.-Wilson	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire, jeu de ballon panier
Parc Prévost	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire
Parc Lamontagne La Ville projette de créer ce nouveau parc dans le secteur de la rue Lamontagne pour remplacer le parc Maher	Terrassement, drainage, gazonnement, plantation, éclairage, mobilier	Jeux de niveaux préscolaire et élémentaire

Changement de zonage

Le service d'urbanisme déménage au 10, rue Saint-Joseph

Le Service d'urbanisme quittera l'ancien hôtel de ville de Lafontaine pour élire domicile au 10, rue Saint-Joseph. La date du déménagement n'est pas encore fixée, mais le mois de septembre semble un objectif réaliste selon les soumissions reçues.

À l'origine de la décision se trouvent les bénéfices que les citoyens retireront

du regroupement sous un même toit de services municipaux connexes comme l'évaluation, le lotissement et l'émission des permis de construction et d'enseigne.

Par ailleurs, la Ville se félicite de pouvoir retirer du voisinage résidentiel de l'ancien hôtel de ville une activité qui nuisait à la tranquillité. Dans une

grande ville, le service d'urbanisme connaît en effet un achalandage très important. Il en résulte des problèmes de circulation automobile et de stationnement. La Ville y concentrera maintenant les archives municipales.

Délire de lire

Une bibliothèque de plus en plus fréquentée

Le délire se définit selon *Le Petit Robert* par un enthousiasme exubérant et selon notre bibliothèque par un accroissement extraordinaire de la demande. En effet, depuis que le regroupement municipal a permis à un plus grand nombre de gens d'accéder aux services, les livres entrent et sortent à pleine porte dans les trois succursales des bibliothèques de Saint-Jérôme.

Plus de prêts

Les rapports statistiques de 2003 indiquent une augmentation de 4 % du nombre de prêts entre 2002 et 2003 pour les trois succursales. Dans le cas particulier de Marie-Antoinette-Foucher (secteur Saint-Jérôme), où la hausse est de 6 %, l'accès gratuit donné à la population du secteur Lafontaine depuis la création de la nouvelle ville explique l'écart plus marqué. Les abonnés du secteur Lafontaine épargnent ainsi 200 \$ par année. En 2002, année du regroupement, l'augmentation était

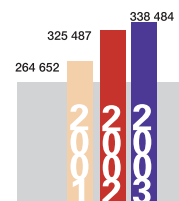
de 43 %. Pour la succursale Marie-Antoinette-Foucher seulement, les prêts sont passés de 103 009 en 2001 à 156 577 en 2003.

Davantage d'abonnés

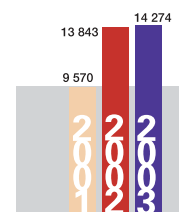
On constate que le nombre d'abonnés actifs a fait un bond prodigieux de 9 570 en 2001 à 13 843 en 2002, niveau où il tend à se stabiliser, la variation étant de 3 % additionnels en 2003. Ici encore, l'affluence de la clientèle du secteur Lafontaine à la succursale Marie-Antoinette-Foucher (secteur Saint-Jérôme) est largement responsable de cette augmentation.

Une fréquentation accrue

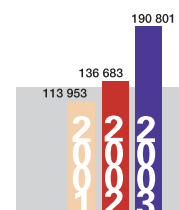
La fréquentation totale s'est accrue de 4 % entre 2002 et 2003. À la succursale Marie-Antoinette-Foucher (secteur Saint-Jérôme), elle est montée de 5 % durant la même période. Incidemment, cette succursale enregistre 49 % de la fréquentation totale des trois bibliothèques.



Nombre de prêts trois succursales



Nombre d'abonnés trois succursales



Fréquentation trois succursales

Ventes de garage

21, 22, 23 et 24 mai

Depuis l'an dernier, les ventes débarras sont interdites sur le territoire de *Saint-Jérôme* sauf aux dates précisées par le règlement municipal. La tenue de ventes débarras sera autorisée durant les quatre jours de la fin de semaine de la Journée nationale des Patriotes, les 21, 22, 23, et 24 mai, de 8 h à 18 h. La pose d'une enseigne est permise uniquement à l'endroit où l'activité a lieu et la superficie de cette enseigne ne doit pas dépasser 1 m².

Les bons débarras

Une forte augmentation d'achalandage dans nos autobus

Plus proche
Plus longtemps
Plus souvent



« Maintenant, je prends l'autobus. »



Depuis l'entrée en vigueur, au mois d'avril 2003, du nouveau Service de transport collectif de la nouvelle ville de Saint-Jérôme, on peut voir une foule de nouveaux visages dans nos autobus. Il est permis d'en déduire que les nouveaux horaires et les circuits répondent bien aux besoins d'une clientèle plus nombreuse sur tout le territoire de la nouvelle ville.

En comparant l'achalandage des trois premiers trimestres de 2003 avec ceux de 2002, on constate une augmentation de 17,07 %. Le fait que cette augmentation soit observable dans chacune des catégories de clientèle démontre que le nouveau service répond à la large gamme des besoins de la population jérômienne.

Comparaison de l'achalandage

	Trois premiers trimestres 2002	Trois premiers trimestres 2003
Clientèle régulière	92 786	107 249
Aînés	58 331	66 705
Étudiants	47 420	58 478

En comparant les mois de janvier 2003 et 2004, on enregistre une augmentation de 46,57 %.

Fermeture du stationnement Parent au centre-ville

Le stationnement Parent sera fermé de la fin mai à la fin novembre, durant la démolition de l'ancien terminus d'autobus et la construction d'un nouvel immeuble à bureaux à l'intersection des rues Parent et de la Gare.

Durant les travaux, les détenteurs de vignette pourront se diriger vers le stationnement Info-tourisme, rue de la Gare, où un certain nombre de places leur seront réservées. Ils pourront également utiliser les stationnements Place de la Gare, De Villemure Sud, du Marché Public et de l'hôtel de ville (280, rue Labelle), situés à courte distance.

À la fin des travaux, le stationnement Parent comptera quelques places de moins que maintenant. Cependant, le stationnement de la Place de la Gare

n'est pas utilisé à pleine capacité et les 300 places de la première phase du stationnement de la nouvelle gare intermodale permettront de répondre à l'augmentation de la demande.

On peut obtenir un permis de stationnement ou des renseignements sur les aires de stationnement au Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme, 10, rue Saint-Joseph, bureau 201, ou en composant le (450) 436-1511.

Pile à l'heure

Les avertisseurs de fumée

Vous remplacez la pile de votre avertisseur de fumée et de votre détecteur de monoxyde de carbone lorsque vous entendez un signal sonore intermittent qui indique que la charge est trop faible, mais il est recommandé de profiter du changement d'heure printanier pour vérifier les piles et les changer au besoin. Il est aussi prudent de remplacer les piles lorsqu'on emménage dans une nouvelle maison ou un nouveau logement ou lorsque la pile coule ou est corrodée. Utilisez de préférence le type de pile suggéré dans le boîtier de l'avertisseur : jamais de piles rechargeables.



Belle, prospère et dynamique

La nouvelle Saint-Jérôme s'affiche



Une réelle compétition s'exerce entre les villes pour attirer de nouveaux citoyens et plusieurs se sont lancées dans des campagnes de promotion. De son côté, la nouvelle ville de Saint-Jérôme a l'avantage de posséder plusieurs atouts que nous allons nous employer à faire connaître au moyen de l'affichage autoroutier. C'est maintenant qu'il faut agir, tandis que la population de la région connaît une augmentation sans précédent, car les enjeux du développement résidentiel s'avèrent importants pour notre ville.

Le choix des panneaux réclames que l'on voit en bordure de l'autoroute s'impose en raison du haut niveau de visibilité dont nous bénéficierons auprès de nos clientèles régionales

et touristiques, mais aussi parce que notre entente avec la compagnie Astral Média nous permet d'afficher à un coût extrêmement bas.

Le concept consiste à retoucher l'ancienne image de Saint-Jérôme en mettant en valeur les nouveaux bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux qui caractérisent la nouvelle Saint-Jérôme et de remplacer les préjugés défavorables par de nouvelles perceptions positives. Conformément au plan stratégique, ces affiches auront aussi pour objectif de renforcer le positionnement de Saint-Jérôme comme capitale régionale et centre nerveux de l'économie régionale.



Loi 9

Concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités

Depuis quelques semaines, le gouvernement du Québec a lancé une opération qui permettra aux citoyens de se prononcer, s'ils le désirent, sur la réorganisation territoriale.

Ce processus de consultation vise 42 municipalités dont la nouvelle ville de Saint-Jérôme créée le 1^{er} janvier 2002. La consultation débutera par la tenue d'un registre qui déterminera s'il y a lieu d'organiser un scrutin référendaire.

Le directeur général des élections fera connaître les dates et les procédures à suivre.

Selon la Loi 9, le but de cette démarche de consultation n'est pas de rétablir la situation qui prévalait avant le regroupement. La reconstitution d'une municipalité devra respecter les conditions fixées par la loi.

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir fera connaître les

études qui ont été réalisées afin que les citoyens fassent leur choix en toute connaissance de cause, en considérant les réaménagements administratifs proposés, les coûts d'une reconstitution, les contributions à long terme au coût des services collectifs fournis à l'échelle de l'agglomération et le nouveau fonctionnement organisationnel consécutif à l'éventuelle reconstitution.

En avril sur les quais

La nouvelle gare intermodale de Saint-Jérôme



M. André Binette, superviseur urbain, Les Autobus Transcobec inc., Mme Mariette Meilleur, une citoyenne heureuse de bénéficier du nouveau service, le maire de Saint-Jérôme, M. Marc Gascon, et la directrice du Service de transport collectif de Saint-Jérôme, Mme Nicole Richer.

En ce mois d'avril, le Service de transport collectif de Saint-Jérôme déménage de l'ancien terminus d'autobus à la nouvelle gare intermodale.

Onze quais y accueilleront les autobus et les autocars. Le service municipal sera assuré par les autobus réguliers et de transport adapté et par les taxibus. Limocar y fera la liaison avec les Laurentides, Autobus Maheux avec l'Abitibi, tandis que la ligne 9 du CITL desservira les Basses-Laurentides.

La gare intermodale consolidera ainsi le service de transport collectif de la capitale régionale, surtout lorsque le train de banlieue y fera son entrée dans un avenir que nous souhaitons rapproché.



Le thème principal « la nouvelle Saint-Jérôme » se déclinera donc en six messages, chacun résumé en un seul mot : « vivante » pour la vitalité de son centre-ville, « verdoyante » pour la qualité de son environnement naturel, « admirable »

pour l'intérêt de ses attraits touristiques, « avant-gardiste » pour son leadership en transport urbain écologique, « florissante » pour son dynamisme économique et « confortable » pour la qualité de l'habitation qu'on y trouve.

Un panneau d'introduction illustrant le logo de la ville et le leitmotiv du message est déjà installé en bordure de l'autoroute 15.

Connaissez-vous
la nouvelle...



VILLE DE
SAINT-JÉRÔME

Rues Principales

La Journée Verte 6^e édition 29 mai 2004 de 11 h à 17 h au centre-ville

Rues Principales en collaboration avec la Ville de Saint-Jérôme et les commerçants du centre-ville vous invitent à l'événement printanier le plus important à Saint-Jérôme. Cette fête vous offre trois volets thématiques à explorer.

Volet environnement, à la Place de la Gare, différents kiosques d'information, fermette, dons d'arbres, animations, atelier de confection d'hélicoptère, compétition du plus rapide planteur de fleurs et bien d'autres surprises. Une invitée spéciale animera un atelier de mosaïciculture. Laissez-vous émerveiller et sensibiliser !

Volet agroalimentaire, dans la rue de la Gare, vous pourrez acheter et déguster les produits de plusieurs producteurs agroalimentaires : vins, bières, fromages, saucisses, viandes biologiques, pains, chocolats, confitures, vinaigres spécialisés, etc. Soyez

présents pour les démonstrations culinaires de notre chef invité. Un rendez-vous à ne pas manquer pour découvrir de nouvelles saveurs !

Volet récréo-touristique, dans la rue Saint-Georges, toujours aussi dynamiques, les commerçants du centre-ville prennent l'initiative d'animer leur rue. On y



retrouvera des mascottes, des structures gonflables, des démonstrations de « skate », des chansonniers, des dessins avec des craies « jumbo » dans la rue et d'autres animations. Une sculpture faite d'objets à recycler sera réalisée par une artiste en interactivité avec le public. Apportez votre recyclage !



Surveillez notre programmation complète disponible début mai dans les bibliothèques municipales et les commerces du centre-ville. Pour plus d'information : (450) 436-2924.



Pas d'eau tarie à Saint-Jérôme !

Règlement sur l'arrosage

Personne ne veut voir se tarir nos provisions d'eau potable et c'est pourquoi nous devons contrôler l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

Ce qui est permis

Arrosage des jardins et des pelouses entre 20 h et 22 h du 1^{er} mai au 1^{er} octobre

- Les jours de calendrier pairs pour les habitations dont l'adresse est paire;
- Les jours de calendrier impairs pour les habitations dont l'adresse est impaire.
- Un permis spécial gratuit est obligatoire pour les nouvelles pelouses. Renseignements : (450) 432-0585.
- Pour le lavage des véhicules, une lance à fermeture automatique est exigée.

Ce qui est interdit

- Laisser couler l'eau.
- Utiliser plus d'un boyau ou plus de six gicleurs d'arrosage par habitation.
- Laver les entrées avec un boyau d'arrosage.

Périls en la demeure

Collecte des résidus domestiques dangereux 2004

La Ville de Saint-Jérôme participera ce printemps comme par le passé à la collecte des résidus domestiques dangereux organisée par la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord. Une seule collecte aura lieu le **29 mai de 8 h 30 à 16 h 30** à l'arrière du centre commercial Galeries Laurentides (accès par le boulevard Jean-Paul-Hogue).

Les symboles suivants identifient les produits corrosifs, toxiques, réactifs ou inflammables.



Ne jetez pas l'horaire à la poubelle !

Collecte des déchets domestiques

Collecte régulière

Secteurs

- Saint-Antoine : le mercredi
Bellefeuille : le mercredi
Lafontaine : le jeudi jusqu'au 31 mai
les lundi et jeudi après le 31 mai
- Saint-Jérôme : le mercredi jusqu'au 31 mai
les mardi et vendredi après le 31 mai

Collecte à compter de 7 h, dépôt en bordure de la voie publique à compter de 19 h la veille.

- Centre-ville : le mercredi jusqu'au 31 mai
les mardi et vendredi après le 31 mai

Collecte entre 18 h et 19 h, dépôt en bordure de la voie publique à compter de 16 h 30 le jour même.

Collecte sélective

Secteurs

- Saint-Antoine et Saint-Jérôme : le jeudi
Bellefeuille : le mardi
Lafontaine : le vendredi

Collecte à compter de 7 h, dépôt en bordure de la voie publique à partir de 19 h la veille.

Gros rebuts domestiques

Secteurs

Saint-Antoine, Saint-Jérôme et Bellefeuille : en même temps que la collecte régulière.

Secteur

Lafontaine : en même temps que la première collecte régulière du mois.

Collecte dès 7 h, dépôt en bordure de la voie publique à compter de 19 h la veille.

Produits domestiques dangereux les plus courants

- Pesticides
- Médicaments
- Réservoirs de propane
- Batteries d'auto
- Shampoing à tapis
- Nettoyeurs à meubles
- Polir à meubles
- Produits d'entretien pour la piscine
- Décapants à peinture
- Peintures et solvants
- Teintures et vernis
- Eau de javel
- Huile usée
- Cire à plancher
- Huile
- Gaz
- Cires à métal

En plus des résidus domestiques dangereux, les vêtements usagés et le matériel électronique et informatique seront acceptés.

Comment ça s'appelle

Urgences 911
Ambulance, police, pompiers

Bibliothèques
Succursale Bellefeuille 432-1226
Succursale Saint-Jérôme 432-0569
Succursale Saint-Antoine 431-1388

Communications 436-1511

Cour municipale 436-1511

Finances 436-1511

Greffe et affaires juridiques 436-1511

Loisirs, culture et vie communautaire 436-1511

Police
Demandes d'interventions 432-1111
Demandes d'informations 432-3344

Requêtes et plaintes 432-0585

Ressources humaines 436-1511

Sécurité-incendie 436-3558

Transport collectif 436-1711

Travaux publics
Informations 436-1511
Garage municipal 432-0585

Urbanisme et développement 438-3251

Le Saint-Jérôme

Vol. 3 – n° 2

Service des communications : Linda Brisson, Jean-Paul Lalonde, Louis Parent, Diane Primeau
Photos : Photo CDM et Ville de Saint-Jérôme
Conception graphique et montage : Groupe CJB inc.
Impression : Litho Mille-Îles ltée sur papier Rolland
Téléphone : (450) 436-1511
Site Internet : www.ville.saint-gerome.qc.ca
Dépôt légal 2^e trimestre 2004

Le journal municipal Le Saint-Jérôme est distribué gratuitement à toutes les adresses du territoire de la municipalité de Saint-Jérôme. Il peut être transmis sur demande à toute personne domiciliée hors du territoire de la municipalité moyennant le paiement des frais versés par la Ville à cet effet.